

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2013-2014

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule : indice x taux, avec une valeur du taux fixée à 0,373 en 2012/2013 et inchangée pour 2013-2014. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels) le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

Corps / Échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés / PLP /PTA ENSAM	130 €	140 €	147 €	155 €	164 €	174 €	185 €	198 €	211 €	228 €	245 €
Biadmissibles	137 €	149 €	157 €	164 €	174 €	187 €	198 €	211 €	228 €	245 €	257 €
Assistants	137 €	149 €	164 €	178 €	191 €	201 €	211 €	228 €	251 €		
Agrégés / PT ENSAM	141 €	164 €	178 €	193 €	207 €	224 €	237 €	255 €	274 €	292 €	306 €
MCF / M-Assistants	169€	191 €	210 €	232 €	251 €	268 €	279 €	292 €	306 €		
Certifiés HC	185 €	209 €	224 €	239 €	259 €	276€	292 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	245 €	260 €	274 €	292 €	306€	(A1) 329 €	(A2) 342 €	(A3) 359 €			
PR1	306 €	(B1) 359 €	(B2) 374 €	(B3) 395 €	(C1) 416€	(C2) 425 €	(C3) 434 €				
PR EXC	(D1) 434 €	(D2) 454 €	(D3) 474 €	(E1) 474 €	(E2) 492 €						
Vacataires	36 €	Cotisations hors barème et contractuels : cotisation annuelle = 7,7 % du traitement brut mensuel.									
Lecteurs	71 €	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Maîtres de langue	93 €	Retraités: cf. barème retraités.									
Doctorants contractuels	80 €										
ATER	98 €	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									

ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.

L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2014 <u>pour un règlement transmis avant le 31/12/2013</u>.